RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Avis voté en plénière du 8 janvier 2019

L'innovation en agriculture

Déclaration du groupe Artisanat

Une récente étude prospective, sur l'ensemble de la filière alimentaire, a identifié les grandes tendances de consommation à horizon 2025.

Ses conclusions confirment l'évolution des attentes de la société à l'égard de son alimentation autour de deux axes principaux : la santé et le respect de l'environnement.

Les consommateurs portent ainsi un intérêt accru aux qualités nutritionnelles et gustatives des produits, à leur origine géographique, à leurs modes de production, à leurs impacts sur les ressources naturelles et la biodiversité.

Cela induit de nouveaux comportements de consommation qui doivent interpeler l'ensemble des acteurs de la filière alimentaire.

Les agriculteurs sont au premier chef concernés, d'autant qu'ils doivent faire face à des enjeux multiples : assurer la viabilité économique et la pérennité des exploitations dans un contexte concurrentiel soutenu, améliorer leur résilience face à des aléas climatiques de plus en plus marqués, mais aussi préserver leur outil de production en s'adaptant à la raréfaction des ressources naturelles et au changement climatique.

Pour relever tous ces défis, l'agriculture doit nécessairement faire évoluer ses méthodes de production et d'élevage, en conciliant davantage objectifs économiques, sociaux et environnementaux.

L'innovation est à ce titre, un levier essentiel en apportant des solutions d'ordre agronomique, organisationnelle, technologique, numérique, pour faire émerger des pratiques nouvelles.

Si l'innovation revêt une importance stratégique pour l'avenir de l'agriculture, encore faut-il qu'elle permette de répondre efficacement et concrètement aux diverses mutations auxquelles ce secteur est confronté.

L'innovation requière des investissements importants, de l'étape de la recherche à celle de sa mise en œuvre ; elle nécessite également du temps entre sa conception, l'analyse de ses impacts jusqu'à son application concrète.

Autant de facteurs qui exigent de cibler les investissements vers des innovations réellement porteuses de réussite et de progrès.

Pour cela, il importe de prendre en compte à la fois, les besoins des exploitants, ceux des divers échelons de chaque filière alimentaire, ainsi que les attentes de la société.

À cet égard, l'avis relève à juste titre le rôle des interprofessions, pour faire évoluer les modes de production, de transformation et de distribution.

Le récent plan de la filière fruits et légumes illustre bien une telle ambition, en faisant de l'innovation un enjeu essentiel. En s'appuyant sur ce levier, il vise une montée en gamme permettant à la fois de gagner en compétitivité et de se démarquer des concurrents étrangers, mais aussi de mieux répondre aux attentes sociétales actuelles en termes d'engagements sanitaires et environnementaux, avec des objectifs concrets de réduction d'usage des pesticides et une utilisation plus durable des ressources naturelles.

La réussite des innovations repose par ailleurs sur leur diffusion et sur leur appropriation par les professionnels. Cela implique de faire face au coût de nouveaux matériels, ou encore d'apprendre à en maîtriser l'usage pour en optimiser les résultats.

Il est donc essentiel que des mesures d'accompagnement puissent être mobilisées à cet effet : mutualisation des équipements, formations, soutiens financiers aux investissements.

Les interprofessions peuvent, là encore, organiser et faciliter les conditions d'un tel accompagnement, sachant que des dispositifs publics d'incitation aux investissements doivent également pouvoir être actionnés.

Le groupe de l'artisanat a voté l'avis.